



Plan directeur du sport
et du plein air urbains 2018-2028

Stratégie d'intervention et objectifs

AVANT-PROPOS

Depuis 2008, la Ville de Montréal a entrepris une revue complète des interventions en sport et en activité physique, notamment par la réalisation de plans directeurs sectoriels :

- › 2008-2009 Arénas
- › 2011-2013 Installations aquatiques
- › 2013-2018 Sport et plein air urbains

Ces derniers sont des outils de planification pour le développement d'une vision et d'orientations communes quant aux défis à relever et aux priorités d'interventions en matière d'investissements publics pour les équipements sportifs et récréatifs montréalais dans une perspective de planification à long terme.

D'autre part, en adoptant la Politique du sport et de l'activité physique et le Plan d'action régional Montréal physiquement active en 2014, la Ville de Montréal a reconnu que la décision de faire de l'activité physique revient à chaque personne, mais aussi qu'elle dispose, dans les limites de ses responsabilités, de nombreux leviers pour créer des environnements favorables à la santé dans une perspective de développement durable. Le Plan d'action régional a pour objectif, d'ici 2025, d'augmenter de 10 % la population faisant un minimum de 30 minutes d'activités physiques par jour et de hausser de 15 % le groupe de jeunes de 12 à 17 ans faisant un minimum de 60 minutes d'activités physiques par jour. Ces objectifs font partie intégrante des cibles collectives de Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025.

Déoulant du Plan directeur du sport et du plein air urbains adopté par le conseil municipal le 26 mars 2018, la présente stratégie d'intervention propose des objectifs et actions afin de :

- › créer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif ;
- › relier les ruelles, les parcs et les rues piétonnes afin d'assurer la continuité des déplacements actifs
- › favoriser l'accès de toutes les personnes aux parcs, aux terrains de jeu et de sport et aux places publiques ;
- › s'approprier les espaces publics, voire même transformer le réseau d'installations sportives extérieures.

Consultation publique

Dans une volonté de placer le citoyen au cœur de ses décisions, la Ville a confié à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique sur les orientations du projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains.

La participation citoyenne, par le biais de la boîte à idées, le sondage en ligne ainsi que les 49 mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique, a peint des tendances marquées dans les orientations et les actions souhaitées à mettre de l'avant. La stratégie d'intervention met en relief les considérations de la Commission, notamment de tenir compte des besoins parfois convergents, mais aussi souvent distincts de deux portions différentes de la population montréalaise : d'une part celle plus sédentaire qu'il faut inciter à être davantage active, et d'autre part celle qui est déjà active et qu'il importe de soutenir et d'encourager pour qu'elle le demeure.¹

¹ Rapport et recommandations – Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbain 2018-2028, Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, 20 août 2018.

EN BREF...

1	CRÉATION DE MILIEUX DE VIE INTÉGRÉS
1.1	Créer des environnements favorables pour encourager tous les Montréalais et Montréalaises à être actifs au quotidien
1.2	Miser sur la qualité des installations
2	COHABITATION ET APPROCHE INCLUSIVE
2.1	Aspirer à une équité sociale, économique et géographique du réseau d'installations sportives et de plein air urbains
2.2	Favoriser les différentes pratiques du sport et du plein air en toute saison et permettre leur cohabitation
2.3	Reconnaître l'importance de tous les niveaux de la pratique sportive
3	ACCESSIBILITÉS PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE DU RÉSEAU
3.1	Améliorer la sécurité et l'accès au réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbains
3.2	Faciliter et sécuriser la pratique sportive et le plein air urbain
4	TRANSVERSALITÉ ET CONCERTATION
4.1	Mutualiser et concerter la gouvernance des différents services de la Ville
4.2	Encourager la collaboration et la communication entre les différents organismes, partenaires, arrondissements et services de la Ville
4.3	Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales

Programme des installations sportives extérieures pour l'aménagement et la mise à niveau de terrains récréatifs et sportifs

Guides d'aménagements et d'entretien d'installations sportives extérieures

Élaboration de 19 conventions d'utilisation locale scolaire-municipale

Plan de l'eau

Programmes d'acquisition et aménagement et de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air

Milieux de vie actifs

Jeu libre dans certaines rues et ruelles

Mise à niveau de chalets de parc

Investissements visant l'amélioration des aménagements urbains pour les enfants, avec les enfants

Concertation et collaboration

Programme de rénovation et de verdissement des parcs locaux



Création de milieux de
vie intégrés

1 CRÉATION DE MILIEUX DE VIE INTÉGRÉS

- 1.1 Créer des environnements favorables pour encourager tous les Montréalaises et Montréalais à être actifs au quotidien
 - 1.1.1 Miser sur la mobilité et la connectivité, tant pour l'hiver que l'été, de la trame urbaine, des parcs et des espaces verts, du réseau sportif et de plein air ainsi que des autres équipements collectifs à différentes échelles du territoire
 - 1.1.2 Valoriser la pratique et le jeu libres
 - 1.1.3 Aménager pour favoriser l'appropriation collective des parcs et espaces verts

 - 1.2 Miser sur la qualité des installations
 - 1.2.1 Appliquer les meilleures pratiques d'aménagement et d'entretien pour les installations de plein air et de sport extérieur, tant pour l'hiver que l'été
 - 1.2.2 Aménager et mettre à niveau les installations sportives extérieures et de plein air urbain
 - 1.3.3 Inciter le développement d'une vision d'ensemble pour les parcs à vocations sportive et récréative
-

Dans la volonté d'encourager tous les citoyens à être actifs quotidiennement, le sport et le plein air urbains ne peuvent pas être pensés qu'à travers le filtre traditionnel des activités fédérées ou organisées. Il importe de créer des milieux de vie intégrés en considérant les usages sportifs et récréatifs au plan urbanistique (de la construction de nouveaux quartiers à la rénovation des zones urbaines) et en misant sur la qualité des installations et du réseau globalement.

1.1 Créer des environnements favorables pour encourager tous les Montréalaises et Montréalais à être actifs au quotidien en toute saison

La création d'environnements favorables à l'activité physique requiert d'orienter de façon transversale la mobilité et la connectivité de la trame urbaine, des parcs, des espaces verts, du réseau sportif et des autres équipements collectifs. Un réseau intégré et cohérent, tant à l'échelle du quartier qu'à l'échelle de la métropole, facilite la création d'environnements propices aux saines habitudes de vie. Il encourage une utilisation accrue des espaces publics et favorise la pratique d'activités physiques et de sports.

Miser sur la pratique libre et le jeu libre favorise également l'activité physique au quotidien de tous les citoyens, qu'ils soient enfants, adolescents, adultes ou aînés. Les rues résidentielles et les ruelles, dans certaines conditions, s'avèrent aussi un terrain de jeu fertile pour les activités spontanées. Ces voies publiques offrent un potentiel immense par leur étendue dans le tissu urbain, mais également par leur proximité à la résidence des citoyens et par l'absence de déplacement. Le jeu libre sur les voies publiques est pourtant interdit selon les règlements municipaux. Bien que prohibé, il est souvent toléré et le règlement rarement appliqué. La présente stratégie sollicite les arrondissements à assouplir, voire abroger la réglementation pour permettre le jeu libre dans certaines rues résidentielles et ruelles.

La valorisation de la pratique et du jeu libre se traduit également par la proposition de programmes et de projets, à la disponibilité des équipements et des commodités dans les parcs. Afin de pallier la pénurie d'espaces dans certains arrondissements, l'aménagement et l'utilisation de terrains multi-usages et aux dimensions non standards sont encouragés pour la pratique

sportive. Du coup, ces sites permettent de réduire la pression exercée sur les terrains aux dimensions réglementaires utilisés pour la pratique sportive organisée.

Le concept de médiation devra être plus largement appliqué comme une approche pédagogique efficace pour faciliter l'appropriation du sport et du plein air chez les jeunes, tout particulièrement ceux issus de l'immigration. Les barrières personnelles et celles de nature organisationnelle, comme les procédures et les règles administratives, sont souvent perçues difficiles et parfois infranchissables.

1.2 Miser sur la qualité des installations

La qualité des installations s'évalue à plusieurs niveaux. La performance sportive, la sécurité et la pérennité des terrains sont certes les paramètres considérés naturellement pour évaluer la qualité des installations. Plus subtile, la vision d'ensemble des espaces ou la planification globale des aménagements contribuent à la valeur des installations dans un parc et du réseau à l'échelle territoriale. Afin de créer des milieux de vie cohérents et de qualité, la présente stratégie incite l'initiation d'une planification globale des interventions à réaliser dans les parcs, plutôt que de soutenir des actions séparées et par type de plateau sportif.

D'autre part, le réseau de plein air et des installations sportives extérieures accuse un vieillissement important et bon nombre de ceux-ci ne sont pas adaptés aux pratiques récréatives, sportives et de plein air contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Or, la désuétude d'une part importante des sites² de pratique d'activité de plein air ne permet pas toujours une expérience récréative respectueuse du milieu naturel. L'état de plusieurs terrains sportifs n'est pas satisfaisant, alors que d'autres terrains, bien qu'ils soient de meilleure qualité, ne peuvent plus soutenir une utilisation intense. En conséquence, plusieurs sites de pratique du plein air et terrains récréatifs et sportifs municipaux nécessitent d'importantes mises à niveau. L'inertie pour corriger la situation constitue un catalyseur à l'abandon des sentiers et l'inutilisation de plusieurs terrains sportifs extérieurs à moyen, et même à court terme. Cette situation a un impact non seulement sur les adeptes des arrondissements concernés, mais aussi sur la pratique spontanée et la pratique organisée en dehors du système sportif traditionnel.

Mais avant même de planifier la mise à niveau des installations existantes ou l'aménagement de nouveaux sentiers et plateaux sportifs, les principes de conception, de construction et d'entretien méritent d'être actualisés et harmonisés à l'échelle de la Ville. L'application de standards et des meilleures pratiques doit être établie de manière à assurer un réseau de plein air et d'installations sportives de qualité (performance sportive, sécurité et pérennité) et par conséquent, optimiser les investissements municipaux. Bien outiller les responsables des parcs et des plateaux sportifs et offrir au personnel une formation adéquate, permet d'optimiser les processus de conception, de construction et d'entretien. Sans une offre adéquate et de qualité des installations sportives et de plein air urbains, les Montréalaises et les Montréalais les délaisseront, décourageant du même coup l'activité physique au quotidien.

² À moins d'indication contraire dans le texte, le mot « site » doit être interprété comme tous espaces aménagés offrant les infrastructures (sentiers, haltes, aire boisée, etc.) permettant la pratique d'une activité ou d'un sport.

1.3 Quelques pistes d'actions

Actions	Indicateurs	Cibles
Valoriser la pratique et le jeu libres	Augmentation du nombre de réglementation modifiée permettant aux enfants et à leur famille de jouer dans certaines rues résidentielles et ruelles	Révision de la réglementation des 19 arrondissements afin de permettre le jeu libre
	Augmentation des investissements visant l'amélioration des aménagements urbains pour les enfants, avec les enfants	Élaboration d'un programme d'aménagement urbain actif, ludique, sécuritaire et universellement accessible pour soutenir la Politique de l'enfant (PTI 2019-2021 de 3 M\$)
Aménager pour favoriser l'appropriation collective des parcs et espaces verts	Réduction du degré de vétusté des chalets de parc et des bâtiments de services	Mise à niveau d'au moins cinq chalets de parc ou bâtiments de services par année
Appliquer les meilleures pratiques d'aménagement et d'entretien pour les installations de plein air et de sport extérieur, tant pour l'hiver que l'été	Croissance du nombre d'outils visant l'amélioration des standards de conception et d'entretien	Mise en place de 4 guides d'aménagements et d'entretien d'installations sportives extérieures (ex : Guide des terrains de soccer)
Aménager et mettre à niveau les installations sportives extérieures et de plein air urbain	Augmentation des investissements pour l'aménagement et à la mise à niveau des installations	Création du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour l'aménagement et la mise à niveau d'installations et de terrains récréatifs et sportifs pendant 10 ans

Cohabitation et approche inclusive



2 COHABITATION ET APPROCHE INCLUSIVE

- 2.1 Aspirer à une équité sociale, économique et géographique du réseau d'installations sportives et de plein air urbains
 - 2.1.1 Faciliter la pratique du sport et de plein air urbains pour les jeunes et les nouveaux arrivants
 - 2.1.2 Aménager selon une approche populationnelle et une vision globale du territoire montréalais
 - 2.1.3 Favoriser l'atteinte des égalités selon les sexes plus (ADS+) dans l'accès aux services offerts

- 2.2 Favoriser les différentes pratiques du sport et du plein air en toute saison et permettre leur cohabitation
 - 2.2.1 Valoriser les différentes pratiques du sport et du plein air urbains
 - 2.2.2 Adapter l'offre en fonction des saisons et des changements climatiques
 - 2.2.3 Permettre une pratique balisée et responsable d'activité en plein air dans les milieux naturels

- 2.3 Reconnaître l'importance de tous les niveaux de la pratique sportive
 - 2.3.1 Valoriser équitablement tous les niveaux de la pratique sportive
 - 2.3.2 Intégrer les orientations de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs dans la planification urbaine

Le développement actuel de Montréal se caractérise par l'élaboration et la mise en place de plusieurs grandes stratégies, de politiques innovantes et de très nombreux projets urbains. Ces projets d'envergure transforment de façon importante autant le cadre de vie que les activités humaines. Considérant cela, il convient de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables concernées par une initiative, un programme ou un projet, et ce, aussi bien dès le début de sa planification que pendant sa mise en place. Cette façon de faire permet de tenir compte des intérêts et particularités, notamment, des enfants, des adolescents, des personnes âgées, des nouveaux arrivants, des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle et des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou de leur travail. Ainsi, la cohabitation et l'approche inclusive résultent d'un ensemble d'actions qui tendent à réduire les impacts environnementaux et les disparités sociale, économique et géographique du réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbain.

2.1 Aspirer à une équité sociale, économique et géographique d'installations sportives et de plein air urbains

Au cœur de sa mission, Montréal dispose de nombreuses compétences dont l'exercice a un impact direct sur le développement social des communautés, notamment les parcs, les espaces publics urbains et les sports. Dans ses champs de compétence, elle doit favoriser l'équité et l'accessibilité des infrastructures, des équipements, des services et des activités offerts, sur lesquels les autres réseaux, tels que la santé, l'éducation et les organismes communautaires, peuvent ensuite prendre appui pour renforcer à leur tour l'équité et l'accessibilité. L'équité suppose plusieurs éléments, dont voici les principaux :

- › la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- › la capacité de comprendre et de pratiquer;
- › la qualité de la mise en relation et de l'échange, ce qui présuppose de prendre aussi en compte les inégalités sociales et particulièrement l'accessibilité économique.

Dans un contexte où la pratique du sport et de l'activité physique est en décroissance chez les jeunes et dans plusieurs communautés montréalaises, la sensibilisation, la diffusion, l'animation et l'éducation apparaissent aujourd'hui nécessaires et transférables aux transports actifs, aux installations sportives et au plein air urbain.

Aussi, les infrastructures actuelles ne répondent que partiellement aux besoins qui correspondent aux caractéristiques sociodémographiques de la population. L'espace urbain disponible pour aménager de nouveaux plateaux sportifs extérieurs est déjà très limité dans certains arrondissements. À cet égard, il est opportun que la Ville favorise l'occupation des interstices du tissu urbain et acquière de nouveaux sites pour l'aménagement de parcs et espaces verts.

Afin de soutenir la planification, la réalisation et le suivi des démarches en cours et futures en aménagement urbain, il est recommandé de proposer un outil d'auto-évaluation simple et dynamique aux différentes unités d'affaires de la Ville, services et arrondissements. Il est aussi souhaité de mettre à la disposition des différents acteurs des documents de référence qui les aideront à intégrer une approche populationnelle à leurs interventions.

A priori, la planification et la réalisation de projets en sport et en plein air urbains se distinguent par leur caractère inclusif et neutre selon les sexes, les origines ethniques, les orientations sexuelles, etc. Or, il arrive que des échos en matière d'inégalité surviennent en raison des réalités et des besoins intrinsèques aux différents groupes sociaux. Pour prévenir d'éventuels imbroglios, la Ville s'engage à intégrer l'approche différenciée selon les sexes plus (ADS+) dans les pratiques des instances municipales. La mise en œuvre de cette approche permet de mesurer l'impact de discrimination multiple de sexe, de classe, d'origine ethnoculturelle, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre pour ensuite adopter des solutions répondant aux réalités et aux besoins de chacun.

2.2 Favoriser les différentes pratiques du sport et du plein air en toute saison et permettre leur cohabitation

Le sport extérieur est de plus en plus varié et couvre un large éventail de pratiques sportives. La présente stratégie vise notamment à offrir aux citoyens des services pour toutes les différentes pratiques du sport et du plein air urbains, qu'il s'agisse de sports organisés, de pratique libre, d'activités sportives adaptées ou émergentes.

Dans l'exercice de ses responsabilités, la Ville doit privilégier une distribution plus juste des plateaux sportifs extérieurs destinés aux différentes pratiques et dans le plus grand nombre de disciplines sportives possible. Elle doit s'adapter à l'évolution des besoins de la population, offrir de nouvelles opportunités de développement aux sports émergents et diversifier la gamme des équipements disponibles pour mieux assurer l'essor de la pratique libre.

Aussi, afin de rendre la Ville plus résiliente aux changements climatiques, des mesures d'adaptation doivent être mises en œuvre à court, moyen et long termes, et ce, tant pour les activités estivales qu'hivernales. Notamment, la période d'utilisation des plateaux sportifs associés à une offre estivale doit être prolongée alors que l'offre de service hivernale doit être ajustée pour tenir compte des plus nombreuses périodes de gel/dégel.

S'inspirant du Programme d'investissement associé à l'adaptation du parc montréalais de patinoires extérieures aux changements climatiques, les principes suivants devraient être adoptés dans les projets d'aménagement :

- › augmentation de la résilience des installations face aux changements climatiques;
- › adaptation de l'offre d'activités récréatives hivernales;
- › offre de services et d'installations de qualité;
- › maximisation de l'utilisation des ressources disponibles;
- › optimisation des interventions et du budget d'entretien;
- › établissement de cibles communes pour transformer le parc immobilier extérieur.

La Ville doit donc faire face aux enjeux climatiques et s'y adapter en les considérant, non pas comme une fatalité, mais bien comme un moyen de revoir ses façons de faire et ses stratégies en matière d'équipements collectifs. Cette transformation du réseau sportif extérieur peut se faire au détriment de la large distribution de certains de ces équipements sur le territoire. Mais cette transformation est nécessaire si Montréal veut préserver son héritage sportif.

2.3 Reconnaître l'importance de tous les niveaux de la pratique sportive

L'infrastructure, les services et l'encadrement doivent favoriser l'expérience du visiteur de manière à correspondre au profil des clientèles visées. Plusieurs éléments doivent alors être pris en considération : stade de développement, étapes de progression, habiletés physiques, âge, état de santé, limitations physiques ou intellectuelles et différences ethnoculturelles.

Les besoins et les motivations varient d'une personne à l'autre, d'où l'importance d'offrir des activités axées tout autant sur la découverte, l'initiation et la récréation que sur la compétition ou le sport de haut niveau.³ Il en va de même pour la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. La récurrence de plusieurs événements d'envergure nationale et internationale, ajoutée aux héritages liés aux Jeux olympiques d'été de 1976, façonneront encore le paysage sportif de la métropole.⁴

Ces manifestations ont conduit à l'aménagement d'infrastructures permanentes adaptées à une logique événementielle, mais également propice à susciter un intérêt pour le citoyen qui choisit de faire un parcours, de se rassembler ou de s'engager activement. Elles sont donc exploitées selon des logiques multifonctionnelles. Parallèlement, ces derniers offrent le plus souvent de nouveaux lieux et autres paysages de pratique d'activités physiques libres sur le site ou sur les espaces limitrophes. Cela conduit de fait à diverses formes d'appropriation sociale et territoriale des espaces qui favorisent la reconnaissance du sport régional à Montréal.⁵

Les équipements sportifs peuvent être regroupés en ensemble de même nature selon des objectifs similaires et qui sont en relation pour agir ensemble. Il est cohérent de les considérer en termes de réseaux ou de pôles. L'approche de pôles facilite l'émergence d'une vision commune et favorise la synergie et la complémentarité entre les équipements. Selon une approche de concertation et de collaboration, le réseau donne la possibilité de réduire les disparités dans le respect des particularités locales. Ce qui donne lieu, pour les arrondissements, à des collaborations porteuses de solutions et à l'émergence de projets tout aussi créatifs que dynamiques.

³ Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, Gouvernement du Québec, 2017.

⁴ Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, Ville de Montréal, 2016.

⁵ Déclaration sur le sport régional, Ville de Montréal, 2010.

Les principes de répartition spatiale, de complémentarités des réseaux d'équipements sportifs contribuent à conforter la fonctionnalité urbaine de la Ville et à accroître les opportunités pour les citoyens d'être physiquement actifs.

2.4 Quelques pistes d'actions

Actions	Indicateurs	Cibles
Aménager selon une approche populationnelle et une vision globale du territoire montréalais	Hausse du nombre de plans directeurs de parcs et d'espaces verts locaux	Réalisation de plans directeurs locaux de parcs et espaces verts pour tous les arrondissements
Favoriser l'atteinte des égalités selon les sexes plus (ADS+) dans l'accès aux services et équipements offerts	Accroissement de la diffusion et de l'utilisation des outils offerts pour planifier et aménager les infrastructures et espaces de sport et de plein air urbains selon l'approche d'ADS+	Formation biennale en ADS+ aux arrondissements et leurs partenaires impliquées dans l'élaboration de projets et de programmes en sport et loisir
Adapter l'offre en fonction des saisons et des changements climatiques	Augmentation du nombre d'outils visant la bonification des aménagements de lieux publics en période hivernale	Aux documents de planification et de conception, inclusion systématique d'une planche hivernale (illustration) et de spécifications en fonction des utilisations Mise en place de prescriptions techniques pour améliorer l'accès des parcs et des espaces verts durant la période hivernale

Accessibilité physique et numérique



3 ACCESSIBILITÉS PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE DU RÉSEAU

- 3.1 Améliorer la sécurité et l'accès au réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbains
 - 3.1.1 Appuyer les actions en lien avec la stratégie « vision zéro »
 - 3.1.2 Miser sur les principes en AU
 - 3.1.3 Permettre une pratique balisée et responsable d'activité en plein air dans les milieux naturels

 - 3.2 Faciliter et sécuriser la pratique sportive et le plein air urbain
 - 3.2.1 Centraliser l'information numérique sur l'offre de services, des installations sportives extérieures et du plein air urbain
 - 3.2.2 Miser sur les données ouvertes
-

Un système interconnecté accessible, ludique et sécuritaire de parcs, de ruelles vertes, de rues piétonnes et partagées, de couloirs récréatifs et de terrains de jeu est essentiel pour les enfants, les familles, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Dans ce système, le parc de proximité n'est plus considéré d'une manière isolée, il s'intègre dans un vaste réseau interdépendant d'espaces aménagés et naturels de manière à offrir des expériences récréatives variées en toute saison. L'aménagement du parc valorise l'accès universel et un design inclusif, en intégrant une meilleure organisation spatiale adaptée aux différentes clientèles et une meilleure offre de services (mobilier, aires de socialisation, points d'eau, etc.).

D'autre part, pour maintenir la qualité, la variété et le déploiement de ses activités récréatives et sportives, la Ville doit s'adapter à la progression des technologies numériques. Cela peut s'avérer une généreuse source d'innovation sociale et économique. La perspective d'une ville intelligente implique la modernisation du système de gestion des loisirs en ligne afin d'améliorer les services aux citoyens comme la localisation et la diffusion de la programmation, l'inscription en ligne, la réservation des plateaux sportifs, etc.

3.1 Améliorer la sécurité et l'accès au réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbain

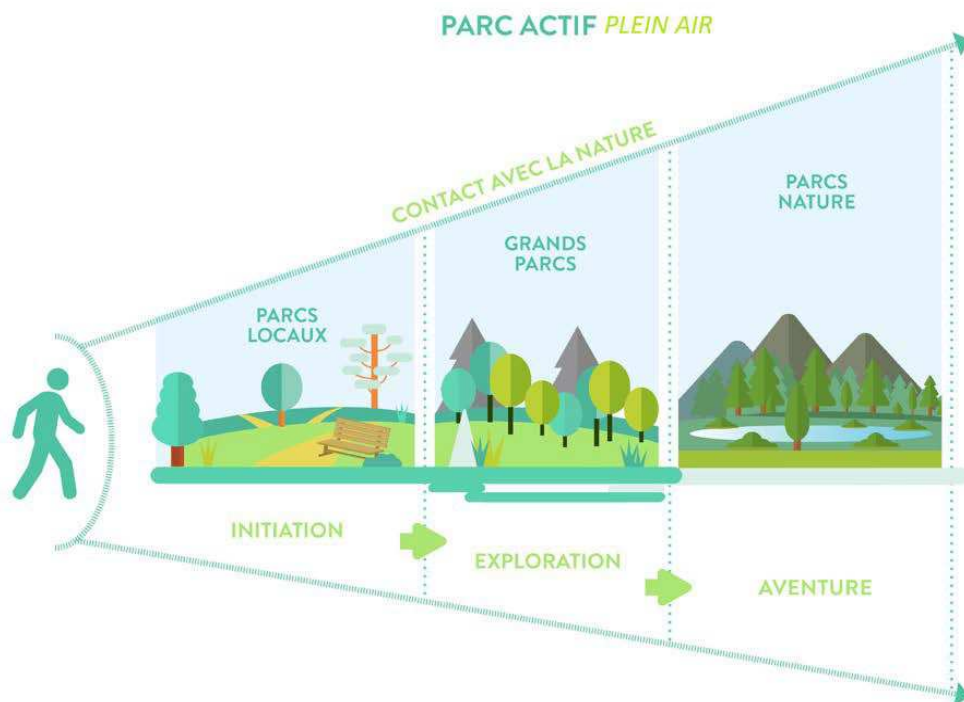
L'expansion du réseau des parcs et des équipements collectifs exige en matière de sécurité de répondre positivement à la stratégie « Vision zéro » adoptée par la Ville de Montréal en 2016. Les actions concrètes qui améliorent la place du piéton et du vélo s'appliquent directement à la volonté de faciliter l'accès dans une approche systémique au réseau des parcs, des espaces verts, des équipements collectifs et du plein air urbain.

D'autre part, l'application des principes en accessibilité universelle, la sécurisation et l'amélioration des infrastructures et des accès s'avèrent essentielles à l'atteinte de l'accessibilité physique des installations sportives et de plein air urbains. L'accessibilité universelle, fondée sur une approche d'inclusion, vise à offrir aux citoyens, quelles que soient leurs capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population. Montréal aspire à être une ville universellement accessible pour améliorer la qualité des milieux de vie de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais.

Le principe d'accessibilité universelle doit être intégré dans chaque programme et chaque projet qui en découle. L'objectif principal est de considérer les besoins des personnes ayant une

limitation fonctionnelle, incluant les personnes âgées et les parents avec poussette, afin de permettre une participation plus grande de l'ensemble de la population. Dans cette volonté, réduire et ultimement supprimer les obstacles empêchant ou perturbant l'accès à une installation sportive et de pratiquer un sport à la mesure de ses habiletés et préférences est une avenue. La présente stratégie vise à améliorer l'accessibilité aux parcs et aux espaces verts et à offrir des terrains extérieurs adéquats pour la pratique de sports adaptés (pratiques libre, organisée et événementielle). Des mesures plus larges peuvent être facilement appliquées pour améliorer rapidement l'accès aux parcs et aux espaces verts des personnes ayant des limitations fonctionnelles, comme l'installation de bornes électriques, l'aménagement de débarcadères, l'amélioration de la surface et l'élargissement des sentiers et l'installation d'une adresse civique facilement repérable.

L'amélioration de la sécurité et l'accès au réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbain misent également sur l'appropriation citoyenne des lieux. Les potentiels de la vie insulaire montréalaise et de la Trame verte, bleue et blanche sont souvent occultés et conséquemment peu exploités par les Montréalaises et Montréalais. L'appropriation citoyenne des parcs de quartier jusqu'aux parcs-nature en passant par les grands parcs doit être mise en valeur, tant pour permettre une expérience de qualité avec la nature que pour la découverte d'une nouvelle activité récréative et sportive.



Liens entre les pratiques, les niveaux de contact avec la nature et les différentes typologies de parcs⁶

⁶ Mémoire – Le Plein air urbain, inspiré de l'Atelier sur le plein air urbain, Sport et Loisir de l'île de Montréal, 17 mai 2018.

3.2 Favoriser l'accès à l'information numérique sur l'offre de service et d'équipement en sport et en plein air urbains

Montréal veut être reconnue comme un chef de file des grandes villes intelligentes et numériques. Les nouvelles technologies numériques sont perçues comme un levier social et économique important. Elles s'imposent déjà comme des outils d'information de premier plan dans la vie quotidienne. Le citoyen numérique recherche un accès accru à toutes les informations concernant l'offre de services en matière de sports, de loisirs et de plein air, quelles que soient les règles géographiques, administratives, politiques et institutionnelles du territoire visé.

Conformément à la Politique de données ouvertes, la Ville de Montréal s'engage à publier l'inventaire des données numérisées et cartographiées utilisées dans le cadre du Plan directeur du sport et du plein air urbains et à le rendre libre d'accès. Cet engagement facilite les échanges entre les arrondissements, les services centraux, les institutions et les autres organismes partenaires sur le territoire. Ces données représentent un actif informationnel important, notamment pour les activités internes et les citoyens. Le principe d'ouvrir toute donnée de la Ville de Montréal est un levier en matière de transparence et un vecteur de développement social et économique qui s'inspire des meilleures pratiques internationales.

Ainsi, pour maintenir la qualité, la variété et le déploiement de ses activités récréatives et sportives, la Ville doit s'adapter à la progression des technologies numériques, ce qui peut s'avérer une généreuse source d'innovation sociale et économique. S'intégrer à cette stratégie numérique vise également à développer, en cocréation avec la communauté, des solutions aux enjeux urbains en matière de qualité de vie et d'accès élargi à l'offre de sports, d'activités physiques et de plein air urbains.

3.3 Quelques pistes d'actions

Actions	Indicateurs	Cibles
Appuyer les actions en lien avec la stratégie « vision zéro »	Croissance du nombre de données relatives aux accès cyclables et piétonniers aux parcs, espaces verts, réseau sportif et de plein air, autres équipements collectifs et du réseau de transport en commun	Identification et intégration de la cartographie des parcs et du réseau sportif dans le diagnostic pour la réalisation des Plans de mobilité et tous les PLD de la Ville
Faciliter et sécuriser la pratique sportive et le plein air urbain	Croissance des investissements pour soutenir les initiatives locales d'activités de plein air	Maintien du budget annuel associé au programme existant de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau
Centraliser l'information numérique sur l'offre de services, des installations sportives extérieures et du plein air urbain	Regroupement du nombre de bases de données et moteur de recherche	Création et mise en œuvre d'une plate-forme informatique dédiée aux différentes unités administratives pour l'inventaire qualitatif des installations sportives extérieures et des sites de plein air urbain



Transversalité et concertation

4 TRANSVERSALITÉ ET CONCERTATION

4.1 Mutualiser et concerter la gouvernance des différents services de la Ville

4.1.1 Miser sur la transversalité des unités administratives

4.2 Encourager la collaboration et la communication entre les différents organismes, partenaires, arrondissements et services de la Ville

4.2.1 Favoriser la complémentarité et la cohérence des différents acteurs du milieu du sport et du plein air urbains

4.2.2 Reconnaître le sport régional

4.3 Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales

4.3.1 Mutualiser les infrastructures extérieures scolaires et municipales

Afin d'assurer la pérennisation des projets, Montréal s'active à œuvrer au sein de partenariat et de processus décisionnel en accord avec une vision d'ensemble, complémentaire à tous les arrondissements, services centraux et partenaires pour mettre en place un réseau d'installations sportives extérieures et de plein air urbains cohérent.

La présente stratégie s'inscrit dans une vision transversale et concertée en harmonisant les politiques, les plans d'action et les ententes et en favorisant la meilleure complémentarité possible. Ainsi, une approche intégrée de l'aménagement urbain est valorisée pour offrir aux Montréalaises et Montréalais des pôles de qualité de vie. Une gestion transversale de l'espace urbain, qui nécessite la mise en place de mécanismes de concertation multidisciplinaire, permet de veiller à l'efficacité, à l'intégrité, à la rigueur et à la cohérence des actions municipales. Elle permet également de mieux sélectionner, prioriser et ordonnancer les projets en fonction de leur pertinence et de leur impact sur la collectivité ainsi que des risques qui y sont associés.

4.1 Mutualiser et concerter la gouvernance des différents services de la Ville

Mettre en place un système collaboratif, équilibré, souple et efficient, où les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont clairement définis, est l'une des avenues du succès de la mutualisation et de la concertation.

Afin de créer des milieux de vie cohérents et de qualité, la consolidation de tous les programmes associés à des plateaux sportifs extérieurs, pour lesquels sont fixées des cibles par type de plateau, permet un meilleur arrimage des projets de réfection et d'aménagement.

La mutualisation et la concertation transigent également par la valorisation et l'optimisation du savoir-faire interne à la Ville. De ce fait, le partage des connaissances, de l'expertise et de l'information s'avère crucial pour mieux comprendre les besoins et les impacts sur les actions réalisées.

4.2 Encourager la collaboration et la communication entre les différents organismes, partenaires, arrondissements et services de la Ville

Au sommet Montréal physiquement active en 2014, la Ville a mandaté Montréal métropole en santé (MMS) et Montréal physiquement active (MPA) pour agir à titre d'instance régionale en saines habitudes de vie. Cette mobilisation intersectorielle apporte une meilleure concertation régionale et favorise le maillage local. Elle est l'instance la plus appropriée pour initier et

mutualiser les actions en matière de plein air urbain et de sport, notamment en lien avec le Plan d'action régional en plein air piloté par SLIM. Outre le réseautage, la mission première de MPA est de mobiliser les acteurs régionaux et les ressources professionnelles afin de permettre le partage de leur expertise et les rendre disponibles pour les différentes communautés sur le territoire de l'île de Montréal.

4.3 Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales

L'île de Montréal se distingue par la présence de 365 établissements d'enseignement public (350 écoles associées à 5 commissions scolaires, 11 cégeps et 4 universités) et d'une centaine d'écoles privées (ordres primaire, secondaire et collégial).

Les infrastructures tant scolaires que municipales sont des biens publics qui appartiennent à la collectivité. Toutefois, le partage des équipements entre la Ville de Montréal et les écoles n'est pas optimal en raison de nombreux blocages et contraintes de différentes natures, principalement liés au financement, à l'entretien et aux assurances. Résultat : les installations sportives municipales sont souvent sous-utilisées le jour, alors que plusieurs installations scolaires, dont les cours d'école, le sont en dehors des heures d'enseignement.

En ce qui concerne les plateaux sportifs extérieurs et les parcs, les milieux scolaires et municipaux se doivent de renforcer leur collaboration et de privilégier des projets communs afin de maximiser l'utilisation des infrastructures par la communauté et, par le fait même, de maximiser l'utilisation des deniers publics et de l'espace extérieur disponible.

Afin d'encourager un mode de vie physiquement actif, il est primordial d'élargir la notion de concertation scolaire-municipale pour dépasser le simple partage de plateaux et valoriser une complémentarité des services, des équipements et de l'expertise des réseaux spécialisés en sport, en activité physique et en plein air urbains. Cette approche collaborative doit se manifester à l'échelle locale et régionale.

Les intervenants et dirigeants des réseaux scolaires et municipaux doivent travailler en partenariat afin que tous les enfants de Montréal puissent chaque jour grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel.

4.4 Quelques pistes d'actions

Actions	Indicateurs	Cibles
Miser sur la transversalité des unités administratives	Augmentation du nombre de programmes de soutien financier conjoints entre différents services	Arrimage d'au moins un programme de soutien financier de différentes unités administratives dans les 3 prochaines années
Mutualiser les infrastructures extérieures scolaires et municipales	Augmentation du nombre d'entente favorisant le partage des installations et des infrastructures scolaires, dont les cours d'école, et municipales entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires	Élaboration de 19 conventions d'utilisation locales scolaire-municipale sous l'égide de la convention-cadre conclue par la ville de Montréal avec les commissions scolaires